HAL
open science

Le parfait latin, un ”praeteritum perfectum”

Sylvie Mellet

▶ **To cite this version:**

Sylvie Mellet. Le parfait latin, un ”praeteritum perfectum”. Cahiers Chronos, 2000, 6, pp.95-106. hal-00556829

HAL Id: hal-00556829

https://hal.science/hal-00556829v1

Submitted on 24 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le parfait latin, un *praeteritum perfectum*

Sylvie MELLET
« Bases, Corpus, Langage » (UMR 6039), CNRS, Université Nice – Sophia Antipolis

Le parfait latin véhicule un lourd et long passé de malentendus : sa formation hétérogène, ses emplois variés, sa possibilité d'être traduit en français tantôt par un passé simple, tantôt par un passé composé (voire par un plus-que-parfait ou un passé antérieur) ont suscité des analyses contestables dans leur principe même ; divers prismes venaient en effet biaiser l'étude de la forme : celui du grec ancien tout d'abord, qui opposait sagement un aoriste à un « vrai » parfait, relayé ensuite par celui du français qui semble avoir dans un premier temps dédoublé les emplois du parfait latin sur une forme synthétique héritée (le passé simple) et une forme analytique récente (le passé composé), mais qui – comble de perversité diachronique – a de nouveau chargé cette dernière de deux grands types d'emploi (antérieur *vs* accompli). Les *a priori* des démarches onomasiologiques, souvent dominantes en la matière, n'ont pas contribué à clarifier la description. Nous voudrions donc revenir ici sur l'analyse du parfait latin dans une double perspective :

— on cherchera à mettre en lumière les opérations énonciatives sous-jacentes qui assurent l'unité de la forme par delà la diversité de ses emplois ;

— on tentera de réévaluer la ressemblance du parfait latin classique avec l'actuel passé composé français.

1. Que le parfait latin n'est pas un présent perfectif

L'idée de proposer à des linguistes en majorité francisants une réflexion sur le parfait latin nous est venue à la lecture de divers articles sur le passé composé français[1] faisant appel, de façon plus ou moins appuyée, à des perspectives diachroniques qui ancrent les valeurs de ce tiroir français sur celles du parfait latin. Le texte le plus explicite à cet égard est celui de M. Wilmet (1992) :

> « Depuis qu'il y a des grammairiens, « et qui pensent », le problème du passé composé refait périodiquement surface. Si nous voulons garder la plus petite chance de débroussailler la forêt d'énigmes dans laquelle amateurs et spécialistes se sont aventurés de siècle en siècle avec des bonheurs inégaux, un patient cheminement historique est nécessaire. Principal fil d'Ariane : les données cotextuelles, à travers (1) le latin et (2) les étapes marquantes du français (…) »

Mais la démarche est sous-jacente à d'autres argumentations, même si elle ne fait pas l'objet d'un affichage aussi clair.

Malheureusement, ces références éparses au système verbal latin s'appuient presque toujours sur une vulgate grammaticale pour le moins discutable, dont les faiblesses fragilisent les raisonnements proposés.

La plus fondamentale, mais aussi la plus tenace des erreurs communément reprises est celle qui voit dans le parfait latin un perfectum praesens. Ainsi, M. Wilmet (1992 : 14) dresse le tableau suivant des formes de l'indicatif latin :

[1] Voir les références bibliographiques ; il s'agit notamment des articles parus dans les *Cahiers Chronos* 2 et 3 et les *Cahiers de Praxématique* 19.

	INFECTUM	PERFECTUM
Praesens	vide-o	vid-i
Praeteritum	vide-bam	vid-eram
Futurum	vide-bo	vid-ero

et le commente ainsi :

> « Cette remarquable structuration, paradoxalement, n'a guère convaincu les latinistes. La raison en est que le *perfectum praesens* 'présent transcendant' donne tôt des signes de flottement » (*ibid*.)

Nous verrons plus loin que le terme de « flottement » est un doux euphémisme.
Dans une toute autre perspective, D. M. Engel (1998 : 97) avance une analyse comparable :

> « Le PS provient d'une forme simple, le perfectif présent latin CANTAVIT, qui, comme le PC aujourd'hui, avait une double fonction (comme parfait présent et passé simple) (…) »

En vérité, il est difficile de reprocher à ces auteurs de s'être faits l'écho d'assertions si souvent répétées, tant par les grammairiens latinistes que par les grands noms de la grammaire générale : il s'agit là d'une culture héritée, aux meilleures sources pourrait-on croire. En voici deux témoignages illustres ; pour les latinistes on citera O. Riemann (1886) qui organise le système verbal latin de l'indicatif à l'aide du tableau suivant[2] :

Temps exprimant	**Passé**	**Présent**	**Futur**
l'idée verbale pure et simple	**scripsit**	scribit	scribet
l'action dans sa durée	scribebat	scribit	scribet
l'action accomplie	scripserat	**scripsit**	scripserit

Du côté de la grammaire générale, voici le système proposé par J. Harris (1751)[3] :

Aoriste du présent	scribo	j'écris
Aoriste du passé	**scripsi**	j'écrivis
Aoriste du futur	scribam	j'écrivais
Présent inceptif	scripturus sum	je vais écrire
Présent moyen	scribo/scribens sum	je suis à écrire
Présent complétif	**scripsi**	j'ai écrit
Passé inceptif	scripturus eram	j'allais écrire
Passé moyen	scribebam	j'écrivais
Passé complétif	scripseram	j'avais écrit
Futur inceptif	scripturus ero	j'aurai à écrire
Futur moyen	scribens ero	je serai à écrire
Futur complétif	scripsero	j'aurai écrit

Dans l'un et l'autre cas, on peut d'emblée faire les observations suivantes :

— le tableau est d'abord le reflet d'une démarche onomasiologique : les catégories temporelles et aspectuelles sont définies a priori selon des principes de symétrie propres à satisfaire la rationalité de l'esprit humain. Les entrées retenues correspondent d'une part à la tripartition temporelle qui

[2] Cité par G. Serbat (1976 : 328). Les caractères gras sont de nous.
[3] *Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*. Traduit par F. Thurot en 1796. Ce tableau nous a été communiqué par J.-M. Fournier.

rend compte de l'expérience humaine, d'autre part à des oppositions aspectuelles traditionnelles dans d'autres langues que le latin ;
— l'influence du grec ancien est particulièrement sensible dans la construction d'un tableau à trois lignes aspectuelles et elle est explicitée par les exemples de J. Harris ;
— les données linguistiques doivent de gré ou de force s'ajuster au tableau prédéfini : il faut remplir les cases à tout prix ! Ce qui conduit nos grammairiens d'une part à inventer des formes qui n'existent pas (*scribens sum*, *scribens ero*), d'autre part à répéter la même forme dans deux cases différentes – et c'est justement le cas pour le parfait *scripsi*.

On notera par ailleurs que la logique de ces tableaux oblige à dénommer la forme *scripsi* « présent accompli » ou « présent complétif » (*praesens perfectum*) et, parallèlement, le plus-que-parfait *scripseram* « passé accompli » ou « passé complétif », soit en latin *praeteritum perfectum*. Or telle n'est pas du tout la tradition des grammairiens latins, qui ont tous considéré le parfait *scripsi* comme un **prétérit** (***praeteritum*** *perfectum* le plus souvent, parfois *praeteritum completum* ou *absolutum*), tandis que *scripseram* était dit *plusquamperfectum*.

Même Varron, qui est partiellement à l'origine de ces descriptions erronées, n'a pas remis en cause l'appartenance du parfait à la classe des prétérits. G. Serbat a bien montré en effet (*art. cit.*) que le tableau varronien qui souligne le parallélisme des formes d'infectum et de perfectum (*scribebam scribo scribam vs scripseram scripsi scripsero*) s'inscrivait dans le contexte d'une querelle théorique entre les tenants de l'analogie comme principe régulateur des faits linguistiques et les tenants de l'anomalie ; en vertu de quoi le parallélisme souligné n'a de portée que morphologique et n'induit aucun isomorphisme sur la structuration des signifiés. Varron n'a nulle part contesté l'étiquette de ***praeteritum*** pour la forme *scripsi*, ce dont il ne se serait pas privé s'il avait estimé devoir le faire.

Signalons enfin que la notion d'aoriste ne joue quasiment aucun rôle dans les descriptions proposées par les grammairiens latins de leur propre langue.

Ces rapides rappels nous ayant permis de remettre à sa juste place la tradition grammaticale, il convient donc maintenant de revenir aux sources, c'est-à-dire aux emplois du parfait dans les textes latins.

2. Les emplois du parfait latin

2.1. Le parfait en récit historique

En récit historique, le parfait est un passé narratif qui s'oppose à deux autres prétérits, l'imparfait et le plus-que-parfait (Mellet, 1988 : ch. 16). Alors que ces deux derniers offrent une saisie du procès à partir d'un point de repère préalablement situé dans le passé et explicitement érigé en point de vue aspectuel (saisie interne pour l'imparfait, regard rétrospectif pour le plus-que-parfait), le parfait donne directement à voir les faits passés dans leur globalité et, le cas échéant, dans leur successivité, en parfaite harmonie avec le mouvement ascendant de la narration[4] :

> (1) *Iam uer adpetebat ; itaque Hannibal ex hibernis* ***mouit*** (Tite-Live, *Histoire Romaine* XXII, 1, 1)
> Déjà le printemps approchait ; c'est pourquoi Hannibal leva ses quartiers d'hiver.
>
> (2) *Sic locutus cum litteris eum, quas Micipsae redderet,* ***dimisit****. Earum sententia haec erat : « … »* (Salluste, *La guerre de Jugurtha* 9, 1)
> Ayant ainsi parlé, il le renvoya, chargé d'une missive qu'il devait remettre à Micipsa. La teneur de celle-ci était la suivante : « … »
>
> (3) *Cum singulas binae ac ternae naues circumsteterant, milites summa ui transcendere in hostium naues contendebant. Quod postquam barbari fieri* ***animaduerterunt****, expugnatis compluribus nauibus, (…) fuga*

[4] Sur la mise en ascendance, cf. Brès (1994).

salutem petere ***contenderunt****. Ac iam conuersis in eam partem nauibus quo uentus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas* ***exstitit*** *ut se ex loco mouere non possent. Quae quidem res ad negotium conficiendum maxime* ***fuit*** *oportuna* (César, *La guerre des Gaules* III, 15, 1-4)
Quand deux ou trois de nos navires avaient entouré un navire ennemi, nos soldats montaient de vive force à l'abordage. Après que les barbares eurent remarqué ce qui se passait, plusieurs de leurs bateaux étant déjà pris, (…) ils tentèrent de chercher leur salut dans la fuite. Et alors que déjà ils avaient tourné leurs navires dans la direction où poussait le vent, soudain une telle bonace s'installa que les vaisseaux ne pouvaient plus bouger. Cette circonstance assurément nous fut très favorable pour achever notre entreprise.

Le dernier exemple montre que, dans la succession des opérations de construction de l'énoncé, le choix – *in fine* – de l'aspect verbal est compatible avec divers choix préalables concernant l'aspect lexical : cet extrait de la Guerre des Gaules offre en effet aussi bien des parfaits de verbes ponctuels (*animaduerterunt*) que de verbes duratifs imperfectifs (*contenderunt*) ; en outre, le parfait peut accompagner des nuances contextuelles opposées telles que la valeur inceptive de la deuxième phrase (*postquam animaduerterunt,, … contenderunt*) ou la valeur conclusive de la dernière (*fuit*).

Il convient de souligner que cette valeur conclusive est liée au sens général de l'énoncé et à sa position dans le récit. G. Serbat (1976 : 344-346) a bien montré en effet que toute interruption d'un récit pouvait attribuer une valeur résultative au dernier parfait situé avant la coupure narrative ; et qu'inversement, une reprise du récit faisait disparaître cette nuance, qui n'est donc en rien une valeur spécifique de la forme verbale – même s'il est vrai que celle-ci manifeste une malléabilité contextuelle dont il faudra pouvoir rendre compte. Si l'on compare le parfait à l'imparfait qui, en tout contexte, implique nécessairement une ouverture du procès, on peut d'ores et déjà penser que le parfait latin induit la clôture de l'intervalle de déroulement du procès, clôture qui peut parfois entraîner la représentation d'un état adjacent résultant.

Mais la clôture d'un premier procès permet aussi d'enchaîner sur le suivant ; de l'un à l'autre la narration progresse dans une successivité des prédicats qui calque l'inscription des événements dans la réalité :

(4) *(…) in Asiam* ***profugit****, ad hostes se* ***contulit****, poenas rei publicae graues iustasque* ***persoluit*** (Cicéron, *Laelius* 37)
Il s'enfuit en Asie, passa à l'ennemi, paya son crime envers l'Etat d'une lourde et juste peine.

L'ordre des énoncés étant pertinent pour l'interprétation, le repère temporel de chaque procès est fourni par la mise en ascendance narrative.

Ces emplois du parfait latin sont ceux qui se rapprochent le plus de ceux du passé simple français ; c'est pourquoi on leur a parfois donné le qualificatif d'aoristique.

Néanmoins, il existe une différence notable entre parfait latin et passé simple français qui empêche le parallélisme total de leurs occurrences :

(5) *Postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo* ***peregit****, magnus et clarus antea maior atque clarior haberi coepit* (Salluste, *La guerre de Jugurtha* 92, 1)
Après que Marius eut accompli cet exploit sans avoir perdu un seul de ses hommes, sa gloire déjà grande et brillante auparavant devint encore plus grande et plus brillante.

(6) *Legiones ubi primum planitiem* ***attigerunt****, infestis contra hostes signis constiterunt* (César, *La guerre des Gaules* VII, 51, 3)
Dès que nos légions eurent atteint la plaine, elles s'arrêtèrent face à l'ennemi, prêtes à attaquer.

(7) *Nec minus quam* ***est pollicitus*** *Vercingetorix animo laborabat ut reliquas ciuitates adiungeret* (César, *La guerre des Gaules* VII, 31, 1)
Et, tout comme il l'avait promis, Vercingétorix consacrait toute son énergie à rallier les autres cités.

(8) *(…) exercitum quem* ***accepit*** *amisit* (Cicéron, *Philippiques* IV, 15)
Il perdit l'armée qui lui avait été confiée.

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier et dans lesquels le parfait latin doit être traduit par un passé antérieur ou un plus-que-parfait, montrent que le parfait latin exprime plus fortement que le passé simple l'arrivée du procès à son terme et l'enchaînement sur le procès subséquent. En effet le passé simple, s'il implique bien, en tant qu'aoriste, la rupture temporelle avec le moment d'énonciation et donc une saisie globale du procès, ne signe pas, en revanche, la clôture de l'intervalle de déroulement de celui-ci. Au contraire, le parfait latin manifeste clairement que la frontière terminale du procès a été atteinte et dépassée (borne droite fermée), permettant ainsi la construction d'un repère situé dans l'après du procès. A ce titre le parfait latin n'est donc pas aoristique.

2.2. Le parfait en récit conversationnel

A la différence de l'imparfait et du plus-que-parfait, le parfait latin se rencontre aussi souvent en discours qu'en histoire. Il s'emploie dans les récits comme dans le dialogue ; en voici quelques exemples tirés du théâtre de Plaute :

(9) *Ita erae meae hodie* ***contigit*** *: nam ubi parturit, deos [sibi] inuocat,*
Strepitus, crepitus, sonitus, tonitrus. Vt subito, ut prope, ut ualide ***tonuit*** *!*
(*Amphitryon* 1061-2)
Voici ce qui est arrivé aujourd'hui à ma maîtresse : dès les premières contractions, elle invoque les dieux. Alors sifflements, crépitements, grondements, coups de tonnerre. Et comme le tonnerre a été soudain, proche, violent !

(10) [Cléérète, maquerelle] *Quid modist ductando, amando ? numquamne expleri potest ?*
Modo ***remisisti****, continuo iam ut remittam ad te rogas.*
[Diabole, jeune amant] ***Dedi*** *equidem quod mecum* ***egisti****.*
[Cléérète] Et tibi ego ***misi*** *mulierem :*
Par pari datum hostimentumque, opera pro pecunia.
(*Asinaria* 169-172)
[Cl.] Mais où s'arrêtent tes exigences amoureuses ? Ne peux-tu jamais être rassasié ? A peine me l'as-tu renvoyée qu'aussitôt tu me demandes de te la renvoyer. - [Di.] En tout cas, j'ai payé le prix que tu avais négocié avec moi. - [Cl.] Et moi, je t'ai envoyé la belle : nous sommes quittes, on t'en a donné pour ton argent.

Ici encore, on notera que le parfait latin est capable d'exprimer une antériorité que le passé simple français ne peut pas rendre (*Dedi quod* ***egisti*** : j'ai payé ce que tu avais négocié, ce dont nous étions convenus).

Ces exemples montrent qu'en discours le parfait latin a toujours valeur de passé, mais que ce passé, éventuellement très proche, est fortement ancré sur les coordonnées déictiques de l'énonciation (fréquence des première et deuxième personnes, adverbes déictiques tels que *hodie* « aujourd'hui » ou *modo* « tantôt », modalité énonciative subjective telle que l'exclamation). Le parfait admet donc d'être inséré dans les deux modes énonciatifs opposés que sont l'histoire et le discours. Dans les deux cas, il s'agit d'évoquer des procès qui ont atteint leur terme ; la borne droite fermée est le seuil à partir duquel on peut envisager « la suite des événements », c'est-à-dire soit les procès subséquents, soit l'état résultant ; en discours comme en histoire, la mise en ascendance d'un récit favorisera bien sûr le premier type d'enchaînement ; mais la forte prégnance des coordonnées déictiques de l'énonciation rendra facile aussi la construction d'un état résultant encore valide au *nunc* de l'énonciation :

(11) *Ignosce L. Cinnae.* ***Deprehensus est*** *; iam nocere tibi non potest* (Sénèque, *de Clementia* III, 7, 6)
Pardonne à Cinna. Il a été arrêté / Il est arrêté ; désormais il ne peut plus te nuire.

La mise en valeur de l'état résultant présent est une **déduction contextuelle** à laquelle les interlocuteurs peuvent ou non accorder crédit au regard des maximes conversationnelles fondamentales (maxime de quantité notamment). Ainsi, Cicéron rassure-t-il ses interlocuteurs sur sa capacité à leur rapporter une discussion passée par la simple affirmation :

(12) *Eius disputationis sententias memoriae* ***mandaui*** (*Laelius* 3)
J'ai confié à ma mémoire les termes de cette discussion (= je les ai toujours en mémoire[5])

En revanche, Acanthion, l'un des esclaves de la comédie Le Marchand de Plaute, préfère expliciter l'état actuel de ses connaissances afin qu'on ne se fasse pas d'illusion ; la déduction sur l'état résultant du procès au parfait est donc confirmée par un énoncé au présent :

(13) *Nescio ego istaec ; philosophari* ***numquam didici neque scio*** (*Mercator* 147)
Je ne sais rien de tout cela ; je n'ai jamais appris à philosopher et n'y entend goutte.

2.3. Les changements de statut de l'énonciateur

Il appert donc que l'interprétation du parfait latin dépend pour une large part du statut exact de l'énonciateur face à sa propre parole. La preuve en est que la moindre ambiguïté sur ce positionnement induit une ambiguïté parallèle sur la valeur du parfait. En voici un exemple emprunté à Lucrèce :

(14) *Linquitur ut merito maternum nomen adepta*
terra sit, e terra quoniam ***sunt*** *cuncta* ***creata*** (*de Natura Rerum* V, 796)
Il reste que c'est à juste titre que la terre a reçu le nom de mère, puisque tout a été / est produit par la terre[6].

Le thème et le style du passage dont est extraite cette citation permettent d'envisager deux interprétations complémentaires, sinon concurrentes : Lucrèce peut y tenir le rôle habituel qui est le sien, celui d'un philosophe spéculant sur les forces qu'il voit à l'œuvre dans l'univers ; on privilégiera alors la traduction par un présent passif français « tout est produit par la terre ». Mais on peut aussi, en raison du contexte, considérer que Lucrèce est ici un poète qui propose à son lecteur le récit d'une cosmogonie rationnelle ; auquel cas, on adoptera la traduction par un passé composé. L'ambiguïté est en outre renforcée par le fait qu'on est ici face à la forme périphrastique du parfait passif ; bien que l'alignement paradigmatique de l'actif et du passif soit incontestable en latin classique, il n'en reste pas moins vrai que la valeur étymologique du participe passé constitutif de la forme passive peut affleurer dans des cas comme celui que nous venons d'analyser et infléchir quelque peu le sens du passif en contexte en insistant sur l'aspect résultatif.

Un autre cas de figure, extrêmement fréquent, montrera la perméabilité du parfait au statut de l'énonciateur : en récit historique, nous l'avons vu, le parfait est l'équivalent du passé simple français, permettant la narration objective des faits passés dans l'ordre de leur succession ; ainsi présentés, les procès semblent détachés de toute source énonciative. Or il suffit que l'historien intervienne en tant que tel dans son récit pour que le parfait, de règle dans ces intrusions d'auteur, devienne l'équivalent d'un passé composé fortement déictique :

(15) *In quis fuit M. Scaurus,* ***de quo supra memorauimus****, consularis et tum senatus princeps* (Salluste, *La guerre de Jugurtha* 25, 4)
Parmi eux il y avait M. Scaurus, dont nous avons fait mention plus haut, dignitaire consulaire et à ce moment-là premier personnage du sénat.

---

[5] La déduction logique est lexicalisée dans la forme *memini* « je me souviens », littéralement « j'ai mémorisé » à laquelle ne correspond aucune forme de présent.
[6] Exemple emprunté à M.-D. Joffre in S. Mellet *et al.* (1994 : 96-97).

(16) *Armorum magna multitudine de muro in fossam quae erat ante oppidum iacta (…) et tamen circiter parte tertia,* ***ut postea perspectum est****, celata atque in oppido retenta (…)* (César, *La guerre des Gaules* II, 32, 4)
Une grande quantité d'armes fut jetée du haut du mur dans le fossé qui se trouvait devant la ville (…) et, cependant, comme on l'a découvert par la suite, un tiers environ avait été caché et gardé dans la place.

Dès qu'apparaissent les coordonnées déictiques de l'énonciation, le parfait s'y rattache aussitôt. Pour peu que le contexte et le sémantisme de l'énoncé s'y prêtent, cette émergence du repère énonciatif primaire pourra être interprétée comme l'instauration d'un point de vue aspectuel sur le procès, imposant la construction topologiquement complémentaire de l'état résultant[7].

3. Le signifié du parfait latin, *praeteritum perfectum*

Le retour aux grammairiens latins d'une part, l'étude des emplois du parfait dans les textes d'autre part, nous ont convaincue que cette forme était bien un **prétérit** ; sa fonction est donc d'abord de situer l'événement comme antérieur au repère énonciatif dominant, que celui-ci soit centré sur le sujet anonyme et désincarné d'une narration historique, sur le présent d'un locuteur engagé dans un échange discursif, voire sur le lieu indéterminé d'où émanent les vérités générales[8]:

(17) *Etiam cum cauisse* ***ratus est****, saepe is cautor* ***captus est*** (Plaute, *Les captifs* 256)
Même quand il croit avoir pensé à tout, souvent le plus vigilant se laisse prendre (litt. : … quand il a cru …, il a été pris)

(18) *Omnes profecto mulieres te amant, ut quaeque* ***aspexit*** (Plaute, *Le soldat fanfaron* 1264)
Eh oui, toutes les femmes sont amoureuses de toi, dès qu'elles t'aperçoivent (litt. : dès qu'elles t'ont aperçu)

Par ailleurs, une autre constante, de nature aspectuelle, s'est dégagée de la variété des emplois et des interprétations contextuelles de cette forme : dans tous les cas, **le procès *p* est saisi au-delà de son terme** ; l'inscription de l'événement dans la réalité est acquise et, au-delà de la borne droite fermée, s'ouvre l'extérieur du procès.

A priori, la clôture de l'intervalle de déroulement de *p* induit la représentation d'un état adjacent ; cette représentation sera néanmoins désactivée si d'autres procès viennent prendre place entre le terme de *p* et t_0 ; elle sera au contraire valorisée si le contexte suggère un lien fort entre *p* et la situation en t_0.

Une telle valeur aspectuelle, dont l'expression morphologique peut facilement être attribuée au thème de perfectum, permet aussi de comprendre comment le paradigme du parfait passif a pu être bâti à partir du participe passé en *-tus* (*amatus sum* = je fus / j'ai été aimé). En effet, le signifié de l'ancien adjectif indo-européen en -*to- dont est issu le participe latin est celui d'un « accompli dont on constate l'existence » (M.-D. Joffre, in S. Mellet *et al*., 1994 : 99) ; il n'a en revanche aucune valeur déictique.

La conjonction de ces deux signifiés, temporel et aspectuel, justifient, nous semble-t-il, la dénomination traditionnelle de *praeteritum perfectum*. Les deux termes ne sont pas redondants, contrairement à ce que craignait J.-L. Moralejo (1984). Par ailleurs, en ne fournissant par lui-même aucune détermination sur la nature et la localisation exactes du repère énonciatif, le parfait s'oppose nettement aux deux autres prétérits latins, l'imparfait et le plus-que-parfait, dont la construction exige la détermination d'un repère translaté dans le passé et érigé en point de vue sur le procès (cf. Mellet, 1987). Néanmoins, cette relative indétermination sur le statut du repère

[7] Nous ne discuterons pas ici de la distinction, pourtant pertinente, proposée par J.-M. Luscher et B. Sthioul (1996) entre état résultant et état impliqué.
[8] On pourrait parler, avec J.-P. Desclès (1994), de différents types de référentiels.

énonciatif et sur les liens du procès avec son repère ne suffit pas à faire du parfait un aoristique au sens strict. L'aoristique, en effet, implique nécessairement une rupture entre le procès décrit et la source énonciative (cf. Culioli, 1980), ce qui est loin d'être le cas général avec le parfait latin. Au contraire, celui-ci est très perméable aux changements contextuels affectant la source énonciative. Il a avant tout pour fonction de dire qu'un événement a eu lieu à un moment antérieur à l'énonciation et se trouve achevé. Le contexte, quant à lui, met en exergue le repère qui conduit à centrer la représentation du procès sur l'événement lui-même ou sur son état résultant selon que ce repère coïncide avec l'événement passé décrit ou avec la source énonciative.

Dans la perspective diachronique qui a fourni son point de départ à cet article, il resterait d'une part à comprendre par quel phénomène de syncrétisme le latin a remodelé une forme de parfait au signifié original à partir d'un patchwork incroyablement disparate de morphèmes hérités aux signifiés divers ; d'autre part à expliquer l'évolution vers les langues romanes en tenant compte de l'unité de signifié que nous avons tenté de dégager pour le parfait du latin classique : programme bien trop vaste pour pouvoir entrer dans le cadre de cette contribution. On se contentera donc de signaler en conclusion un fait de structure généralement sous-estimé : le syncrétisme observé pour le parfait latin n'est pas un phénomène isolé, ni dans le système verbal, ni de façon plus générale dans l'ensemble du système linguistique latin. Il participe notamment d'une tendance très nette à réduire les oppositions ternaires attestées en grec ancien à des oppositions binaires ; ainsi, le grec possédait trois modes personnels (indicatif, subjonctif, optatif) et le latin n'en a que deux (indicatif, subjonctif) ; le grec connaissait trois voix (actif, moyen, passif), la seule opposition vivante en latin se fait entre actif et passif ; le grec opposait trois thèmes aspectuels (celui de présent, celui de parfait et celui d'aoriste), le latin n'en oppose que deux (*infectum vs perfectum*). Le parfait fut la clé de voûte de cette dernière réorganisation.

Références

Brès, J. (1994). *La Narrativité*. Louvain-la-Neuve : Duculot (Champs linguistiques).

Brès, J. (1998). De l'alternance temporelle passé composé / présent en récit conversationnel, in : *Cahiers Chronos* 3 : 125-136.

Cahiers Chronos 2 et 3 (« Regards sur l'aspect » et « Variations sur la référence verbale »), textes réunis par A. Borillo, C. Vetters et M. Vuillaume. Amsterdam : Rodopi, 1998.

Cahiers de Linguistique française 18 (« Approches modulaire, pragmatique et expérientielle du discours et des énoncés »). Université de Genève : Faculté des Lettres (Unité de Linguistique française), 1996.

Cahiers de praxématique 19 (« Le passé composé »), numéro coordonné par J. Brès. Université de Montpellier, 1992.

Culioli, A. (1980). Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique, in : J. David ; R. Martin (éds.), *La notion d'aspect*. Paris : Klincksieck, 181-193.

Desclès, J.-P. (1994). Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes, *Etudes cognitives*, (« Sémantique des catégories d'aspect et de temps »). Varsovie : Académie des Sciences de Pologne, 1 : 57-88.

Engel, D. (1998). Combler le vide : le passé simple est-il important dans le système verbal ?, *Cahiers Chronos* 3 : 91-107.

Harris, J. (1751). *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*. Traduit par F. Thurot (196). Paris : s.n.

Luscher, J.-M. ; Sthioul, B. (1996). Emplois et interprétations du passé composé, *Cahiers de Linguistique française* 18 : 187-217.

Mellet, S. (1988). *L'imparfait de l'indicatif en latin classique. Temps, aspect, modalité*. Louvain : Peeters (B.I.G.).

Mellet, S. ; Joffre, M.-D. ; Serbat, G. (1994). *Grammaire fondamentale du Latin. Le signifié du verbe*. Louvain : Peeters (B.E.C.).

Moralejo, J.-L. (1984). *Praeteritum perfectum*, in : L. Gil ; R. M. Aguilar (éds.), *Apophoreta philologica*, *Hommage à E. Fernadez-Galiano*. Mantoue, 137-147.

Riemann, O. (1886). *Syntaxe latine* ; 7ème édition revue et corrigée par Alfred Ernout (1925). Paris : Klincksieck.

Serbat, G. (1976). Les temps du verbe en latin. Le parfait de l'indicatif actif. *Revue des Etudes Latines* 54 : 308-352.

Wilmet, M. (1992). Le passé composé : histoire d'une forme, in : J. Brès (éd.), *Cahiers de Praxématique* 19 (« Le passé composé »), Montpellier : Université Paul Valéry, 13-36.